

OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT : MH EPARGNE CARMIGNAC PORTFOLIO GRANDCHILDREN (Part L -

Initiateur : SIENNA GESTION **990000206059)**

Site internet : www.sienna-gestion.com

Contact : sienna-gestion@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document : 25/09/2025

AVERTISSEMENT : VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : MH EPARGNE CARMIGNAC PORTFOLIO GRANDCHILDREN est un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français relevant de l'article L. 214-164 du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un FCPE. Ce FCPE a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 20/12/2007

DURÉE ET RÉSILIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée indéterminée. Le Conseil de surveillance ou la société de gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à leur initiative.

OBJECTIFS :

Le Fonds est un FCPE nourricier du compartiment ' CARMIGNAC PORTFOLIO GRANDCHILDREN ' (Action I LU2420652393) de la SICAV de droit luxembourgeois ' CARMIGNAC PORTFOLIO ' géré par CARMIGNAC GESTION, c'est-à-dire que son actif net est investi en totalité et en permanence en parts ou actions d'un seul et même OPC , le FCP compartiment ' CARMIGNAC PORTFOLIO GRANDCHILDREN ' de la SICAV ' CARMIGNAC PORTFOLIO '. L'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et le profil de risque du FCPE nourricier sont identiques à ceux du FCP maître.

Objectif de gestion du fonds maître :

Le compartiment a pour objectif de générer une appréciation du capital à long terme, ce qui implique une gestion flexible et active axée sur les marchés actions. L'indicateur de référence est l'indice MSCI World NR. Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le compartiment cherche à investir dans des entreprises considérées par le Gestionnaire financier comme étant de qualité. La stratégie actions est mise en oeuvre au travers d'un portefeuille d'investissements directs dans des titres et, dans une moindre mesure, dans des produits dérivés. Le compartiment n'est pas contraint par un indice de référence et est libre d'investir dans les actions sélectionnées par le Gestionnaire financier, quels que soient le secteur et la zone géographique. Le fonds peut investir jusqu'à 10% de l'actif net dans des instruments de créance assortis d'une notation inférieure à ' investment grade '. Les investissements dans des entreprises de qualité sont déterminés sur la base d'un screening quantitatif et d'une analyse fondamentale. Le compartiment peut également, à titre accessoire, détenir des liquidités et/ou investir dans d'autres valeurs mobilières. Afin de réaliser son objectif d'investissement, le compartiment pourra intervenir en exposition ou en couverture sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, dont les marchés émergents. Les autres instruments dérivés susceptibles d'être utilisés par le gérant à des fins d'exposition ou de couverture incluent les CFD (contracts for difference), les contrats à terme ferme (forwards), le change à terme, les options (simples, à barrière, binaires) et les swaps (dont de performance), portant sur un ou plusieurs des risques/instruments sous-jacents sur lesquels le gérant peut intervenir. Au moins 51% du portefeuille est investi en actions de pays développés et émergents, sans contrainte d'allocation par zone géographique, secteur, type ou capitalisation boursière. Le compartiment peut être investi dans des parts ou actions de fonds de placement dans la limite de 10% de son actif net. Le gérant se réserve également le droit d'investir jusqu'à 10% de l'actif net dans des instruments de créance assortis d'une notation inférieure à ' investment grade '. Ce compartiment est un OPCVM géré activement. Un OPCVM géré activement est un OPCVM dont la composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement. Ce compartiment est géré activement par rapport à son Indicateur de référence, à savoir l'indice MSCI World NR. L'univers d'investissement du compartiment est au moins partiellement basé sur l'Indicateur de référence en termes d'allocation par région, secteur ou capitalisation boursière. La stratégie d'investissement du compartiment ne dépend pas de l'Indicateur de référence. Par conséquent, les positions du compartiment et les pondérations peuvent différer sensiblement de la composition de l'Indicateur de référence. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart. Le compartiment poursuit un objectif d'investissement durable conformément à l'article 9 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (' SFDR '). Le compartiment investit au moins 80 % de son actif net en actions des sociétés alignées sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies, que ce soit par le biais de leurs produits et services, de leurs investissements (CapEx) ou de leurs activités. De plus, l'analyse extra-financière conduit à une réduction d'au moins 25 % de l'univers d'investissement du compartiment via (i) des exclusions globales de Carmignac (tabac, armes controversées, extraction de charbon thermique, etc.), (ii) des inclusions étendues telles que le pétrole et le gaz, les jeux d'argent, l'alcool, les armes conventionnelles, etc., ainsi que (iii) l'exclusion des sociétés dont l'intensité carbone est supérieure à 500 tCO2/mEUR de chiffre d'affaires. Par ailleurs, le compartiment vise des émissions de carbone (tCO2/mUSD de chiffre d'affaires converties en euros ; agrégées au niveau du portefeuille ; scopes 1 et 2 du protocole sur les gaz à effet de serre) inférieures de 50 % à celles de son indice de référence (indice MSCI World). La définition de l'investissement durable utilisée par le compartiment est un cadre propriétaire s'appuyant sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies. Ce cadre n'est qu'un exemple parmi d'autres permettant de mesurer l'investissement durable ; d'autres peuvent donner des résultats différents. Le Fonds n'intervient pas sur les marchés à terme.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

SFDR : Article 9 : le Fonds poursuit un objectif d'investissement durable. Il est classé article 9 au titre du règlement européen SFDR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Ce produit est destiné aux bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite ayant un objectif d'investissement à long terme, (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne. Ce produit comporte des risques de perte en capital. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le règlement du Fonds.

DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SA

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : La valeur liquidative est la valeur unitaire de la part. Elle est calculée en divisant l'actif net du Fonds par le nombre de parts émises. Le calendrier de valorisation du Fonds suit celui de son fonds compartiment maître ' CARMIGNAC PORTFOLIO GRANDCHILDREN ' elle est calculée quotidiennement (cf article 12 du règlement du fonds). Les opérations de rachat d'avoirs disponibles ou d'arbitrage saisies sur internet/smartphone au plus-tard à J-1 23h59, ou toutes les autres opérations reçues complètes et conformes chez EPSSENS au plus tard à J-1 10h, seront exécutées et enregistrées en compte sur la base de la valeur liquidative J. Si votre teneur de compte n'est pas EPSSENS, nous vous invitons à vous rapprocher de celui-ci pour connaître ses modalités réception-transmission des demandes.

Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet du teneur de compte et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet du teneur de compte des parts du fonds. Le prospectus et les rapports annuels et semestriels du fonds maître sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion du fonds maître dont les coordonnées figurent dans le règlement du FCPE ou gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou sur le site internet de votre teneur de compte.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7 qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 5 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS			
SCÉNARIOS			
MINIMUM	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
TENSIONS	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 350,00 €	2 680,00 €
	Rendement annuel moyen	-56,50%	-23,15%
DÉFAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 250,00 €	9 940,00 €
	Rendement annuel moyen	-27,50%	-0,12%
INTERMÉDIAIRE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 340,00 €	13 570,00 €
	Rendement annuel moyen	3,40%	6,30%
FAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 640,00 €	16 830,00 €
	Rendement annuel moyen	36,40%	10,97%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 13/12/1900 et le 13/12/1900

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 13/12/1900 et le 13/12/1900

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 13/12/1900 et le 13/12/1900

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	522,59 €	2 100,15 €
Incidence des coûts annuels (*)	5,23%	3,10%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,4% avant déduction des coûts et de 6,3% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	300,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,01% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	195,16 €
Coûts de transaction	0,28% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus par le fonds maître lorsqu'il achète ou vend des investissements sous-jacents. Le montant réels dépendra de ce que le fonds maître achète ou vend.	27,42 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0,00 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés actions. Les parts de ce Fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation. Les demandes de remboursement sont à adresser quotidiennement au teneur de comptes conservateur des parts ou au gestionnaire du plan et sont exécutées au prix de rachat conformément au règlement. Nous invitons à vous rapprocher de celui-ci pour connaître ses modalités réception-transmission des demandes.

En cas de circonstances exceptionnelles et afin de sauvegarder les droits des porteurs de parts, la Société de Gestion pourra décider de plafonner les rachats dès lors que ceux-ci dépassent le seuil de l'actif net du Fonds indiqué dans la documentation de celui-ci. Pour plus de précisions, veuillez vous référer à son règlement.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation liée à votre dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite, vous pouvez adresser une réclamation auprès de votre teneur de compte ou de votre gestionnaire de compte. Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la Société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : <https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable

Conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de membres salariés représentant les porteurs de parts et de représentants de la direction de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du Fonds.

Teneur(s) de compte / Gestionnaire du plan : EPSSENS, BNP PARIBAS EPARGNE ENTREPRISE, NATIXIS INTEREPARGNE

Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.